

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

FINANCES

COVID 19 – MESURES DE SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ACTIVITE ECONOMIQUE – AJUSTEMENT DES TARIFS DES DROITS DE PLACE

Dans le cadre des mesures nationales liées à la crise sanitaire, les commerçants non sédentaires exerçant une activité manufacturée n'ont pas pu exercer sur l'ensemble des jours habituels de marché lors du premier semestre 2021.

Afin de ne pas les pénaliser injustement, les tarifs de droits de place étant annuels et leur encaissement se faisant par semestre, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir appliquer un abattement, pour ces commerçants ayant subi un arrêt obligatoire de leur activité, de la moitié de la somme due au titre du second semestre : **cela revient à réduire d'un quart le tarif annuel.**

Sur proposition de Monsieur ELLENA, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition présentée.

----- Fin du document -----